



Dossier pédagogique

Rédigé par
François Ducat (réalisateur) & Michel Staszewski (historien)

La partie 2 : « Qu'est-ce qu'un documentaire ? »
a été empruntée à **Michel Condé** et **Vinciane Fonck**
auteurs du dossier pédagogique *La Couleur du sacrifice*
un film de **Mourad boucif**
avec l'autorisation de l'asbl **LES GRIGNOUX**

SOMMAIRE

1. Présentation.....	Page 2
2. Qu'est-ce qu'un documentaire ?	Page 4
3. Un point de vue	Page 11
4. Contexte historique	Page 13
Lexique	Page 24
5. Etre jeune en Palestine	Page 26
6. Quelques pistes de discussion	Page 29
7. Suggestions pour aller plus loin	Page 30

1. PRESENTATION

Le film de François Ducat évoque une question dont on entend parler régulièrement dans les médias, le conflit israélo-palestinien. Celui-ci est généralement qualifié de « complexe » où au politique se mêlerait le religieux. Le réalisateur l'aborde d'emblée d'un point de vue « extérieur », à partir de son expérience d'Européen, non juif, non musulman mais dont les circonstances l'amènent à découvrir la réalité sur plusieurs années à travers le parcours de trois jeunes originaires du village de Battir.

Ce dossier pédagogique¹ s'adresse aux enseignants du secondaire qui recevront un montage du film réduit à 37 minutes et seront invités, selon les disponibilités, à une projection en salle de Un Divan sur la Colline avec leurs élèves.

Ils auront l'occasion de dialoguer lors de cette projection avec François Ducat le réalisateur du film et Michel Staszewski, historien, co-auteur du présent dossier.

En s'appuyant sur *Un Divan sur la Colline*, ce dossier propose un parcours pédagogique pour mieux comprendre les enjeux de la résistance palestinienne contre l'occupation de la Cisjordanie par l'armée israélienne.

Il n'a pas la prétention d'en cerner tous les contours mais de questionner des droits humains et des valeurs tels que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la liberté de circulation, l'antiracisme ou la justice en partant du film.

1. La partie 2 est reprise du dossier pédagogique élaboré par l'asbl **Les Grignoux** (« Ecran large sur tableau noir ») pour La Couleur du Sacrifice de **Mourad Boucif**.

Ibrahim et Ala', deux protagonistes de *Un Divan sur la Colline*.





Bara'a et une collègue dans
Un Divan sur la Colline.



Vue partielle du village de BATTIR
(Cisjordanie)

Grâce à des cartes disponibles dans « Contexte historique » (voir page 13 et suivantes), le conflit et son évolution géopolitique seront plus faciles à appréhender. En effet, ce conflit se joue avant tout sur la question de la terre: à qui revient-elle de droit ? Quels sont les arguments de ceux qui la confisquent et quels sont ceux des personnes à qui on l'a confisquée ? Ces questions pourraient servir de base pour des débats voire des joutes verbales telles qu'on peut en voir dans un autre projet de François Ducat, *Eux vos d'ici* dont le lien est proposé dans « Suggestions pour aller plus loin » (page 30).

Avec la crise du covid *Un Divan sur la Colline* est devenu une co-réalisation. Salah Abunima a pu tourner les séquences qui manquaient pour conclure ce film et ceci est relaté dans *Loin du divan* une autre référence mentionnée page 30.

Mais avant de se plonger dans la problématique posée par le film lui-même, il est suggéré de travailler préalablement la question de l'appartenance du film au genre documentaire. Grâce à une série de critères repris sous forme de tableau, les élèves pourront prendre conscience du point de vue de l'auteur - a fortiori sachant qu'il s'agit d'une co-réalisation - prendre du recul par rapport au film vu et développer une réflexion riche et étayée sur sa forme et son contenu.

2. QU'EST-CE QU'UN DOCUMENTAIRE ?

À ce jour, la définition du documentaire reste controversée. Qu'est-ce qu'un documentaire ? Quelles sont ses spécificités ? À quand remonte son apparition ?

*Nanouk l'Esquimau*¹ doit-il être considéré comme le premier documentaire ? Et est-ce vraiment un documentaire ? Ne serait-il pas plus judicieux de faire remonter le genre aux tout premiers films des Frères Lumière ? Est-il possible de dresser un inventaire des films documentaires ? Et sur base de quels critères ?... Autant de questions qui n'ont pas aujourd'hui encore trouvé de réponse définitive. Notre but n'est pas ici de prendre position dans ce débat, même si notre perspective pédagogique nous oblige à définir ce que nous entendons par documentaire.

On aura remarqué que ces dernières années, le documentaire, souvent encore relégué à des plages horaires tardives ou marginales dans les programmes télévisés, trouve une place beaucoup plus visible en investissant les écrans de cinéma. C'est sans doute en partie cette visibilité nouvelle qui apporte à ce genre souvent perçu comme ennuyeux une reconnaissance inédite, à la fois populaire et officielle : *Demain* de Cyril Dion et Mélanie Laurent, plaidoyer pour une écologie positive a remporté en 2015 un succès remarquable en salle pour un documentaire².

Introduisons la réflexion par une citation de Christophe de Ponfily³ : « *La valeur du documentaire, c'est d'offrir des regards subjectifs sur le monde qui nous entoure. Les documentaristes ont compris que l'objectivité en matière d'audiovisuel n'existait pas. Dès que vous cadrez avec une caméra, il y a subjectivité. Autant la revendiquer. Entre reportage et documentaire, il y a de réelles différences dans la manière de faire. Pour réaliser et produire un documentaire de qualité, il y a une chose incompressible, c'est le temps.* »⁴

Il nous semble effectivement important de commencer par une mise au point, en revenant brièvement sur quelques rapprochements voire confusions entre documentaire et objectivité, reportage, ou encore fiction réaliste.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire a priori, le documentaire ne peut pas être objectif car il est toujours le fruit d'une intention délibérée, voire fermement revendiquée. Ainsi il offre un certain regard sur la réalité qu'il montre, qu'il critique ou qu'il dénonce, il est toujours le reflet d'un point de vue.

1. Film réalisé en 1922 par Robert Flaherty qui décrit en un peu plus d'une heure les us et coutumes du Grand Nord canadien à la vie quotidienne d'une famille esquimau.

2. Après 48 semaines d'exploitation en salles (le record tous films confondus pour 2015), le film totalise 1 087 306 spectateurs en France et se classe 41e au box-office de 2015. Source: Wikipedia

3. Auteur, producteur et réalisateur (notamment d'une quarantaine de documentaires dont plusieurs consacrés à l'Afghanistan).

4. Propos tenus au cours d'une interview menée par Arnaud Contreras ([www.a360.org/article.php3 184](http://www.a360.org/article.php3%20184)).

Il est vrai qu'un documentaire entretient un rapport privilégié avec la réalité et qu'il est marqué d'un indice d'authenticité plus élevé que la fiction, mais le point de vue de l'auteur, sa personnalité, ses opinions, sa volonté de convaincre transparaissent toujours plus ou moins explicitement, souvent même avant la vision du film, par le titre qu'il lui a donné et l'affiche qui le présente, et ensuite par les choses que le réalisateur décide de montrer, les personnes qu'il choisit d'interviewer, le commentaire qu'il ajoute aux images (par le biais des intertitres ou directement en voix off) ou encore, la façon dont il organise le montage des différentes séquences tournées.

Une deuxième confusion fréquente assimile documentaire et reportage. Or il s'agit pourtant de deux démarches qui, au-delà de leurs points communs (leur rapport à la réalité, des personnages dans leur propre rôle, un cadre authentique...), sont assez différentes.

- **Le documentaire** résulte plutôt d'un projet cinématographique à long terme réalisé par un cinéaste qui a choisi et défendu ce projet.
- **Le reportage** relève de façon générale d'un projet télévisuel réalisé sur commande par un ou plusieurs journalistes, qui peuvent manifester un intérêt très variable pour le sujet du reportage commandé.

De plus, le reportage est associé à l'immédiat, souvent en lien direct avec l'actualité et le plus souvent réalisé dans l'urgence ou des délais très brefs — avec tout ce que cela implique :

- peu de temps pour le réaliser, sujet plus ou moins maîtrisé, plus ou moins approfondi,
- superficialité liée à l'événement, pas de vue globale...

Le documentaire demande lui une longue préparation, un travail d'enquête important, une bonne connaissance du terrain, des témoins et / ou du sujet.

Il s'inscrit dans la durée et se caractérise par un discours, une idée à faire passer sur le monde, sur la société, sur une communauté, un individu, sur une problématique sociale, économique, politique, scientifique.

En ceci, il se différencie du reportage, censé avant tout apporter un complément d'information à propos d'une situation ou d'un événement plus ou moins exceptionnel ou sensationnel.

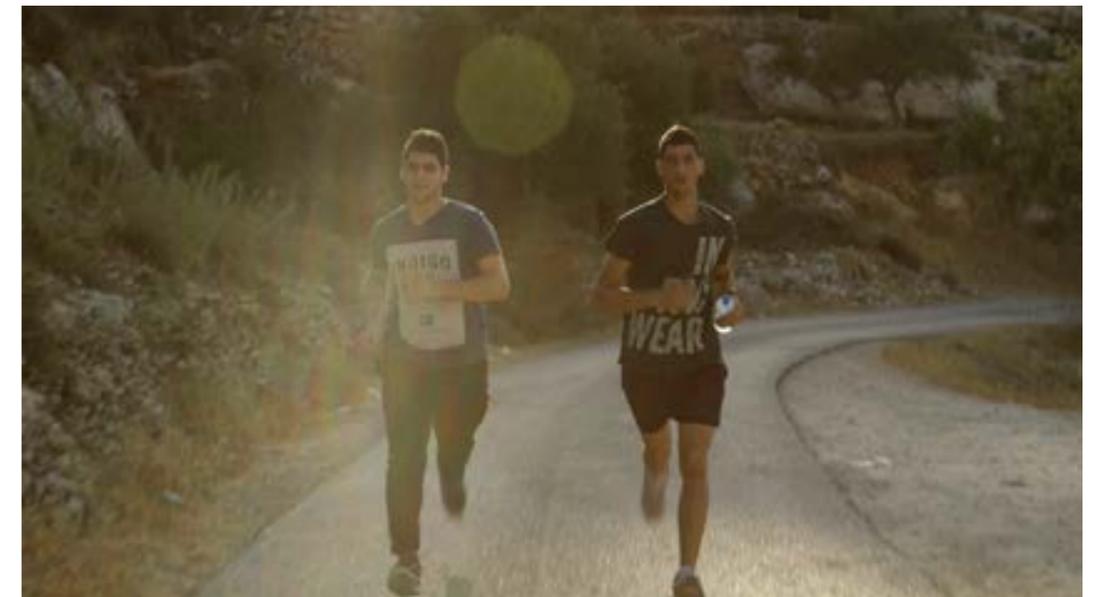
Tandis que le reportage a plutôt l'ambition d'être exhaustif, explicatif et alimenté d'informations vérifiées sur un sujet généralement limité dans le temps et dans l'espace, le documentaire exprime une idée ou traduit un point de vue sur le monde. Le premier peut être traité sensiblement de la même manière par des personnes différentes, alors que le second répond à une question et à un traitement personnel, propre au cinéaste.

On peut certainement considérer *Un Divan sur la Colline* comme un documentaire dans la mesure notamment où le propos du cinéaste est évidemment très présent — c'est par le biais d'un premier atelier vidéo en Palestine que le cinéaste découvre une réalité qui lui est inconnue — mais le film ne se limite pas à ce simple propos : le cinéaste « explore » si l'on peut dire, une situation, une réalité dans toutes ses dimensions et composantes. Il creuse sous la surface d'un village idyllique, cherche la dimension universelle d'une situation de résistance singulière. Enfin, il tourne son film en arabe - langue qu'il ne parle pas - pour permettre à ses personnages de s'exprimer longuement pour essayer d'obtenir d'eux des propos authentiques et profonds.

Reste encore à préciser ce qui différencie documentaire et fiction réaliste, dont les objectifs et les intentions peuvent être parfaitement identiques (faire découvrir certains pans de la réalité passée ou contemporaine, en dénoncer, critiquer certains aspects, éveiller les consciences, transformer les comportements individuels...).

Néanmoins, il y a une différence de méthode évidente dans l'approche de cette réalité. Alors qu'une fiction réaliste nécessite l'écriture d'un scénario préalable, une reconstitution (d'un lieu, d'une période, grâce au décor) et un casting (pour choisir les acteurs susceptibles de rendre au mieux les traits physiques et psychologiques des personnages), des répétitions de scènes (pour coller au plus près de la réalité à reconstituer), le documentaire comporte souvent une large part d'imprévisible et d'authenticité due essentiellement à des personnages qui « jouent » leur propre rôle dans leur propre vie, sans être guidés par le réalisateur. Dans une perspective documentaire, recommencer une prise de vue, demander à une personne de recommencer un geste effectué spontanément est théoriquement interdit car cela produirait des effets artificiels, contraires aux objectifs poursuivis.

Le documentariste travaille essentiellement avec des témoins et des traces, qui sont des référents authentiques, alors que la fiction réaliste peut reconstituer ce qu'elle croit être la vérité.





DES FRONTIÈRES POREUSES

Sans information extérieure, comment le spectateur sait-il alors qu'il est en train de regarder un documentaire plutôt qu'une fiction ?

À quoi reconnaît-il la différence entre les deux ?

En fait, il dispose d'un faisceau de présomptions, dont la plus évidente est la rupture avec le modèle fictionnel d'élaboration du film.

Voici — à la page suivante — quelques-uns de ces critères de différenciation ; ceux qui peuvent être directement repérés à la vision ont été notés en caractères italiques. C'est en partie sur ces éléments que nous proposons de travailler avec les élèves pour dégager avec eux les méthodes de travail utilisées par le réalisateur, la structure d'ensemble du film ainsi que son principe de cohérence, souvent reflet de l'intention du cinéaste et base à partir de laquelle il construit son discours.

On remarquera encore que les spectateurs utilisent ces différents critères en fonction de leurs compétences diverses pour différencier les films de façon globale (fiction/ documentaire) mais aussi, dans certains cas, différentes séquences à l'intérieur d'un même film : ainsi, un documentaire peut-il avoir recours à des séquences théâtrales à un extrait de film dont nous comprenons immédiatement qu'il s'agit de reconstitutions de nature fictive (même si elles évoquent de façon indirecte des faits authentiques).

QUELQUES CARACTERISTIQUES DU DOCUMENTAIRE	QUELQUES CARACTERISTIQUES DE LA FICTION
Tournage en direct, Pas de répétition	Répétition des scènes, plusieurs prises
Personnes réelles (reconnues comme telles au générique)	Acteurs rémunérés
Spontanéité imprévis	Jeu très construit (gestes, mimiques, déplacements etc.)
<i>Commentaire OFF</i>	Voix intérieure *
<i>Interviews, témoignages</i>	Dialogues écrits préalablement
<i>Regards-caméra fréquents</i>	Pas de regards-caméra ou très rares.
<i>Micros et caméra visibles</i>	Micros et caméra invisibles
<i>Le passé est montré par des traces ou des vestiges</i>	Cadre et événements reconstitués
<i>Images hétérogènes (provenant de sources différentes)</i>	Images homogènes
<i>Equipe de tournage réduite</i>	Equipe de tournage importante
<i>Absence de scénario, canevas</i>	Scénario très élaboré
<i>Plan de travail flexible</i>	Plan de travail strict
<i>Prise de vues importante en terme de durée de tournage</i>	Prise de vues importante en terme de répétition de plans
<i>Dans ou hors image, le réalisateur est en lien immédiat avec la réalité montrée, dans une relation personnelle avec les personnes côtoyées; il filme de l'intérieur</i>	Le réalisateur occupe une place en retrait par rap- port à l'histoire racontée ; pas de relations person- nelles avec les personnages de la fiction ; il filme de manière directive et de l'extérieur

* Dans beaucoup de films de fiction, des propos sont tenus en voix off mais ils n'apportent pas de commentaire extérieur. Ils traduisent en général les réflexions intérieures d'un des personnages du film, un monologue qui n'est pas prononcé mais qui exprime les pensées du personnage au moment de la scène. Dans ce cas on parle plutôt de voix intérieure. Elle se distingue de la voix off qui est, elle, le commentaire d'un narrateur extérieur à l'action. Dans un film de fiction, il n'y a généralement pas de commentaire en voix off qui, par contre, est souvent présente dans un documentaire.

Un film comme *Un Divan sur la Colline* répond à la plupart des critères du cinéma documentaire. Ce film, qui évoque de façon chronologique l'évolution de trois jeunes du village palestinien de Battir, est à la fois un témoignage sur une situation particulière en Cisjordanie occupée et en filigrane, la chronique d'une relation qui s'est construite entre le réalisateur et les habitants de ce village (dont le coréalisateur fait partie).

On remarquera que le film évoque dès le début et de façon très directe son origine. On voit par exemple des extraits des films réalisés au sein de l'atelier vidéo dirigé par François Ducat. Alors que deux adolescents sont en train de désherber on entend une voix jeune dire avec un fort accent anglais « ACTION ! ». C'est une manière ironique de montrer que l'on est bien dans un documentaire car dans une fiction on enlève précisément le « action ! » qui lance le plan.

En outre dans son champ, un vieil homme boit puis demande en riant au caméraman s'il veut boire. Son hilarité montre qu'il est bien conscient qu'on ne s'adresse pas au caméraman en général. Les exemples abondent et un exercice intéressant consisterait à inventorier tous les signes contenus dans le film pour indiquer qu'il s'agit bien d'un documentaire.

QUELQUES SUGGESTIONS DE CONSIGNES D'OBSERVATION POUR EXPLOITER LA VISION D'UN DOCUMENTAIRE

Prends note des personnes qui sont interviewées dans le film: qui sont-elles ? S'il y en a, aide-toi des intertitres (entre deux plans) ou des titres surimprimés sur l'image. Pourquoi (ou à propos de quoi) sont-elles questionnées ? Quel rapport entretiennent-elles avec le sujet traité ? Est-ce que ce sont des spécialistes de la question abordées par le film ? Des personnes mises en cause dans la problématique exposée par le réalisateur ? De simples témoins ou des personnages impliqués dans les événements ?

Repère les moments dans le film où l'on voit une caméra ou un micro: qui effectue ces manipulations techniques ? Est-ce le réalisateur lui-même ? A quoi le voit-on ? Ou comment le sait-on ?

S'il y en a, repère les moments dans le film où les personnes semblent nous regarder, où il y a ce qu'on appelle des « regards-caméra ». Qu'est-ce que ces « regards-caméra » signifient ?

Y a-t-il dans le film un commentaire en voix off qui accompagne les images ? Retiens quelques expressions qui t'interpellent: quel rôle ce commentaire joue-t-il par rapport aux images que l'ont voit ? Est-ce qu'il les explique, les interprète ou leur attribue un sens particulier ? Exprime-t-il un jugement à propos de ce qu'elles montrent ?

Dresse les grandes lignes de la temporalité du film: les épisodes se succèdent-ils dans le temps ? Autrement dit, le film suit-il un fil chronologique ? Ou bien effectue-t-il des allers-retours entre le passé (témoignages « vivants », témoignage sous forme de traces ou d'archives) et le présent (direct, avec les conséquences de ce procédé: improvisation, imprévu, spontanéité...) ? Y a-t-il certains épisodes passés qui ont fait l'objet d'une reconstitution ? Si oui lesquels ? S'il y en a, aide-toi des intertitres ou des titres surimprimés sur l'image.

Observe et dresse un inventaire des lieux du film (lieux banals, lieux privés, lieux officiels, lieux clandestins) et des déplacements éventuellement effectués: pourquoi ces déplacements ? Comment sont-ils effectués ? Ces changements de lieux ont-ils une fonction particulière ? S'il y en a, aide-toi des intertitres ou des titres surimprimés sur l'image.

Repère les images qui proviennent de sources différentes. Identifie ces sources: documents d'archives, images d'actualité, extraits d'autres films, images tournées par des amateurs, images captées par une caméra de surveillance, images « déséquilibrées », tournées en caméra cachée...

Repère, s'il y en a, les moments où la musique a de l'importance. A ton avis, quel est son rôle ? Quels sont les effets produits sur le spectateur ?

Sois attentif aux bruits entendus dans le film: parmi les bruits les plus marquants, y en a-t-il qui ne trouvent pas leur source dans l'image ? A ton avis, quelle est leur fonction dans le film ? A quoi servent-ils ? Quels sont les effets produits sur le spectateur ?

3. UN POINT DE VUE

Page 11

Un Divan sur la Colline de François Ducat aborde le conflit israélo-palestinien à travers la situation de trois jeunes palestiniens inscrits dans une réalité précise, celle de leur village, Battir. Battir est un village de la banlieue de Jérusalem au statut unique en Cisjordanie occupée: il a gardé l'accès libre à ses terres d'avant la Nakba¹, obtenu le titre de patrimoine mondial de l'humanité en 2014, puis l'annulation de la construction du Mur israélien sur son territoire en 2015.

Ces victoires exceptionnelles, Battir les doit à un esprit de résistance singulier transmis de générations en générations. Aujourd'hui, cet esprit de résistance butte contre le désespoir de la jeunesse. À travers le parcours de plusieurs jeunes dont certains ont été filmés pendant plus de 7 ans, *Un Divan sur la Colline* montre que derrière le quotidien d'une communauté apparemment épargnée par le conflit, se cache en réalité le combat contre la fuite et l'exil des jeunes, le découragement face au chômage et aux interdits, le manque de perspectives pour l'avenir, ou encore la mobilisation contre les dérives dans la drogue et la radicalisation, autant de maux qui trouvent leur origine dans une occupation mortifère.

On remarquera que les intervenant(e)s du film sont tou(te)s palestinien(ne)s. Il n'y a aucun intervenant israélien. Quelles questions ce constat soulève-t-il ? Forts de ces remarques, nous allons examiner la question du POINT DE VUE dans le film pour ensuite développer son CONTEXTE HISTORIQUE..



Jeunes sur le toit d'une maison de Battir aux couleurs du drapeau palestinien

¹ Mot signifiant « catastrophe » en arabe. Il désigne les conséquences des combats de 1947-1948 qui opposèrent les juifs sionistes aux Palestiniens et aux forces armées des pays arabes voisins, à savoir : la division territoriale de la Palestine (voir carte 1 p. 16) et l'expulsion d'environ 80 % des Palestiniens du territoire qui allait devenir l'État d'Israël, constitué à l'issue de cette guerre sur 78% de la Palestine historique.

3A. QUI PARLE ? D'OÙ IL PARLE ?

Page 12

Le cinéma, c'est du temps et dans un documentaire, c'est une relation qui se construit sous nos yeux, ce sont des visages qui se transforment. Grâce à une matière filmée depuis 2014, on verra entre autres, le passage du temps sur deux garçons et une fille, depuis leur sortie de l'école secondaire jusqu'à l'université. Ce temps-là sera mis en perspective avec celui de ceux qui restent. Si certains partent, le film lui, restera à Battir. Il ne s'agit pas pour moi de prendre le parti de ceux qui restent contre ceux qui partent, mais bien d'exprimer ce qu'est l'enfermement sur place et la nécessité de défendre le peu qu'il y reste. C'est le point de vue que je choisis. Cela renforcera l'impression de l'assignation à résidence qu'on éprouve dans cette région. Le film tiendra ainsi de la chronique, conjuguant images documentaires « immersives » et images d' « archives » (d'atelier ou de smartphones).

François Ducat (Note d'intention du dossier de production 2019)

On le comprend à travers cette déclaration, il n'est pas question ici d'objectivité. La subjectivité est assumée. Est-ce que ce parti-pris en fait un film partisan, un film de propagande ? Il y a des éléments qui tendent à montrer que ce n'est pas le cas. Lesquels ?

Par ailleurs, comme c'est indiqué au générique, le film est « co-réalisé par Salah Abunima ». François Ducat a tourné un film en septembre 2021 intitulé *Loin du divan* en même temps que Salah Abunima tournait la fin de *Un Divan sur la Colline*.

Dans *Loin du divan* François Ducat explique que la pandémie de Covid 19 l'a empêché de terminer lui-même le tournage de *Un Divan sur la Colline*. Il a donc demandé à Salah Abunima, un ami réalisateur originaire de Battir et résidant à Paris depuis 2020, de tourner pour lui certaines scènes manquantes. Lui pouvait aller et venir sans restrictions. C'est cette co-réalisation à distance que raconte *Loin du divan*¹.

Salah Abunima (pour rappel, originaire de Battir) a donc filmé avec un opérateur palestinien les personnages choisis par François Ducat selon ses consignes et en gardant son « style ». Situation d'autant plus singulière que Salah Abunima apparaît lui-même dans le film au titre d'ancien consommateur de différentes drogues.

Il en résulte une sorte de mise en abîme du film où le réalisateur demande à son coréalisateur de parler lui-même de ce qui fait un des sujets du film (la drogue comme une des seules échappatoires en Cisjordanie).

Cela en fait-il toujours un film de propagande ?

On le voit, la compréhension du point de vue est essentielle dans l'approche critique d'un film. Qui parle ? D'où il parle ? Comment il parle ? C'est bien souvent cette incapacité de pouvoir répondre à ces questions de manière claire qui marque la frontière entre « documentaire » et « reportage ». Dans le premier c'est évident, dans le second c'est impossible.

¹ Un lien vers *Loin du divan* est disponible page 30

4. LE CONTEXTE HISTORIQUE

Page 13

LA COLONISATION SIONISTE, DE SES DÉBUTS À LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Entre 1880 et 1914, fuyant la misère, les discriminations et des persécutions, souvent meurtrières, près de trois millions de Juifs émigrent de l'Empire russe, d'Autriche-Hongrie et de Roumanie, vers l'Europe de l'Ouest et, surtout, vers le continent américain, alors largement ouvert à l'immigration européenne. Mais, sous l'impulsion d'un nouveau mouvement politique qui prône le regroupement des Juifs dans un État qui leur serait propre, quelques milliers choisissent la Palestine. Ce sont les premiers « sionistes ».

Les partisans du sionisme étaient et sont encore aujourd'hui convaincus que l'antisémitisme (la haine des Juifs) ne peut être vaincue. Ils considèrent aussi que les Juifs du monde entier constituent un seul peuple et que ce peuple a droit à un État qui lui soit propre, un « État-refuge » où il serait à l'abri des persécutions.

En 1905, le septième congrès sioniste, réuni à Bâle (Suisse), décide que l'« État des Juifs » ne pourra être créé qu'en Palestine, la « terre promise » aux Juifs, selon la Torah (la « Bible des Juifs » que les chrétiens appelle « Ancien Testament ») .

Dès 1917, année où son armée conquiert la Palestine aux dépens de l'Empire ottoman, le Royaume-Uni soutient le projet sioniste, contre l'avis des habitants autochtones constituant alors plus de 90 % de la population. Leur langue est l'arabe et parmi eux environ 85 % sont musulmans, 10 % chrétiens et 5 % juifs.



Theodore Herzl (1904)
Un des fondateurs
du mouvement sioniste



Colons juifs en Palestine dans les années 1880.
Source inconnue.

Page 14



Manifestation sioniste en Palestine à l'époque du mandat
britannique (vers 1930)

Leur opposition au projet sioniste s'explique surtout parce que ces nouveaux venus originaires d'Europe affirment clairement leur volonté de ne pas s'intégrer à la population locale, de constituer une communauté séparée dotée de ses institutions propres (dont une milice armée) et que la plupart d'entre eux achètent des terres agricoles pour les exploiter eux-mêmes, privant ainsi de nombreux paysans non-proprétaires de leur moyen d'existence.

Le soutien des autorités mandataires* britanniques envers les sionistes persistera jusqu'en 1939. Les Britanniques autoriseront une immigration juive qui deviendra particulièrement importante après l'arrivée au pouvoir en Allemagne d'Adolf Hitler et de son parti « national-socialiste » (« nazi »), radicalement antisémite.

Cet accroissement de l'immigration juive en Palestine s'explique aussi car, dans les années 1930, les autorités des États européens de l'Ouest et les États-Unis d'Amérique refusent d'accorder l'asile à ces Juifs qui fuient les persécutions dont ils ont été les victimes dans le « Troisième Reich ».

De 1936 à 1939 aura lieu une violente insurrection palestinienne, dirigée à la fois contre les colonisateurs britanniques et sionistes. Elle sera finalement écrasée par l'armée britannique avec le soutien des milices sionistes.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, les Juifs constituent environ 30 % de la population de la Palestine.

* Placé à la suite d'un mot ou d'un groupe de mots, l'astérisque indique qu'une notice explicative le concernant se trouve dans le lexique, p. 24 ou 25.

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le projet sioniste reste minoritaire parmi les Juifs.

Le génocide* perpétré par les nazis et leurs alliés entre 1941 et 1945, durant lequel périrent plus de la moitié des onze millions de Juifs européens, va provoquer un tournant majeur pour le mouvement sioniste et, en conséquence, pour les Arabes de Palestine, les Palestiniens.

Le mouvement sioniste va se trouver de nouveaux alliés :

- la majorité des Juifs européens et américains, désormais convaincus de la nécessité de l'existence d'un « État refuge » pour les prémunir du risque d'un nouveau génocide ;
- les dirigeants de la plupart des États qui ont combattu l'Allemagne nazie.

LE PLAN DE PARTAGE DE LA PALESTINE DE L'ONU

Ainsi, en novembre 1947, suite à la décision britannique d'abandonner la Palestine, contre l'avis des Palestiniens et de l'ensemble des États arabes, la majorité des 57 États¹ qui faisaient alors partie de la jeune Organisation des Nations Unies (ONU) décident de diviser la Palestine en un État juif, un État arabe et une petite zone internationale comprenant les villes de Jérusalem et de Bethléem (Résolution n° 181 de l'Assemblée générale de l'ONU).

Les Juifs constituent alors encore moins d'un tiers de la population de la Palestine mais, selon ce plan, l'État juif devait être établi sur 56 % du territoire, peuplé de 558.000 Juifs et de 510.000 Arabes ; l'État arabe (43 % du territoire), aurait comporté 804.000 Arabes et 10.000 Juifs ; la zone internationale (moins de 1% du territoire) comprenait 105.000 Arabes et 100.000 Juifs².

LA GUERRE DE 1948-1949 ET SES CONSÉQUENCES

Le vote du plan de partage engendre une véritable guerre civile entre Juifs et Palestiniens. Dans les mois qui suivent, les forces armées sionistes prennent le dessus et commencent, par la violence et l'intimidation, à pousser les Palestiniens à l'exil. Le 14 mai 1948, alors que les derniers soldats britanniques quittent la Palestine, la direction palestinienne du mouvement sioniste proclame unilatéralement la création de l'« État juif », qu'elle nomme « Israël ». Près de 400.000 Palestiniens ont alors déjà été chassés du territoire conquis par les forces sionistes.

Le lendemain, des contingents armés égyptiens, transjordaniens*, syriens, libanais et irakiens pénètrent en Palestine. En théorie alliés, ceux-ci ambitionnent des objectifs différents et combattent leur adversaire de manière désorganisée et désunie.

En quelques mois, mieux organisés et mieux armés grâce au soutien de plusieurs États européens, les forces israéliennes vainquent militairement sur tous les fronts. Au printemps 1949, à l'issue de cette première guerre israélo-arabe, la superficie de l'« État juif » est passée de 56 à 78 % de la Palestine. 80 % de la population arabe de ce territoire, soit entre 750.000 et 800.000 personnes, qui avaient fui ou avaient été chassées, seront empêchés de revenir. De ce fait, en 1949, les 170.000 Palestiniens restant, ne constituent plus que 17 % de la population de ce qui est devenu l'État d'Israël. Les dirigeants israéliens leur attribuent la citoyenneté israélienne mais, jusqu'en 1966, considérés comme des ennemis potentiels de l'« État juif », ils sont placés sous administration militaire, ce qui a entre autres comme effet de rendre difficile leurs déplacements à l'intérieur d'Israël.

Le reste de la Palestine est passée soit sous le contrôle de la Transjordanie* (elle annexe la Cisjordanie et la partie est de la ville de Jérusalem, désormais divisée) soit sous celui de l'Égypte qui administrera la bande de Gaza sans l'annexer (voir carte 1). L'État arabe de Palestine ne verra donc pas le jour.

¹ Ils sont 193 aujourd'hui.

² A. GRESH et D. VIDAL, Palestine, 1947. *Un partage avorté*, éditions Complexe, 1987, pp. 30-31.

CARTE 1 1948-1949 : GAINS TERRITORIAUX ISRAËLIENS PAR RAPPORT AU PLAN DE PARTAGE DE 1947



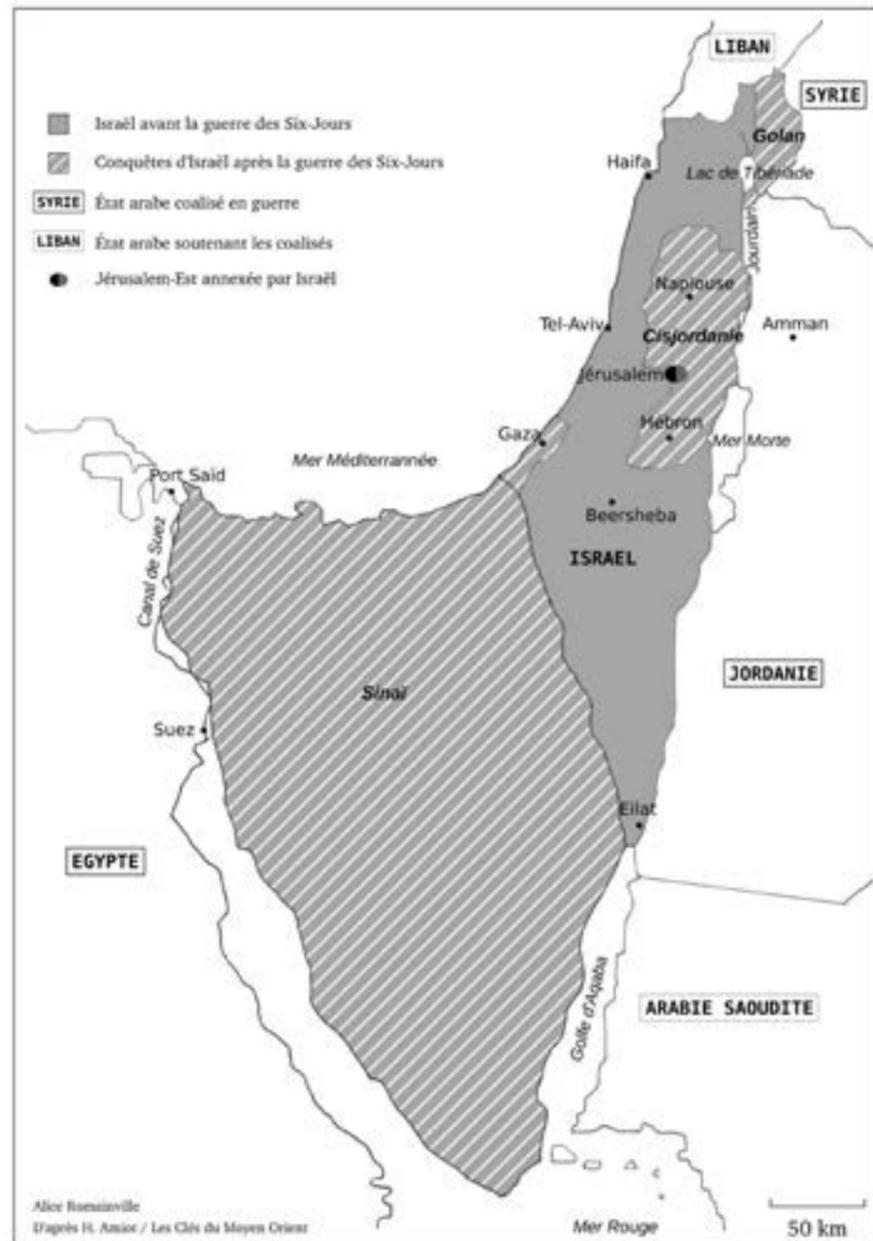
Dans les trois années qui suivent, près de sept cents mille Juifs, venus d'Europe et du monde arabe s'installent en Israël, prenant ainsi la place des exilés palestiniens.

LE TOURNANT DE 1967

Au début de l'année 1967, la tension est extrême entre Israël et les pays arabes voisins. Début juin, l'armée israélienne, supérieurement armée, attaque l'Égypte puis la Syrie et la Jordanie. Elle emporte la victoire sur ces trois fronts en une « guerre-éclair » de six jours. Son territoire se trouve alors énormément agrandi : elle a conquis non seulement tout le reste de la Palestine mais aussi le plateau syrien du Golan et le désert égyptien du Sinaï (voir carte 2).

Page 17

CARTE 2 TERRITOIRES CONQUIS PAR ISRAËL EN 1967



OCCUPATION, COLONISATION, ANNEXIONS

Le 22 novembre 1967, le Conseil de Sécurité* de l'ONU adopte sa résolution n°242 qui exige l'évacuation des territoires conquis en juin par l'armée israélienne.

Cinquante-six années plus tard, seule la péninsule du Sinaï a été rendue à l'Égypte, suite à la signature d'un traité de paix signé avec Israël en 1979. En 2023, 700.000 colons juifs sont installés à demeure à Jérusalem-est, en Cisjordanie et sur le plateau du Golan. Jérusalem-est et les villages palestiniens voisins ainsi que le Golan ont été officiellement annexés à Israël. Ces colons juifs bénéficient de la citoyenneté israélienne, ce qui n'est pas le cas des Palestiniens de Cisjordanie, de Jérusalem-est et de la bande de Gaza.

Page 18

LE SORT PARTICULIER DE LA BANDE DE GAZA

« Bande de Gaza » est le nom donné au seul territoire de Palestine bordant la mer Méditerranée qui n'a pas été conquis par l'armée israélienne en 1948 (voir carte 1). Il fait 41 kilomètres de long sur 6 à 12 de large et regroupe en 2023 environ 2.300.000 habitants, dont plus de 70 % sont des réfugiés et descendants de réfugiés de 1948. Des colons juifs y ont été installés à partir de 1970. Leur nombre n'a jamais dépassé les 8.000 mais ils ont accaparé 30% des terres de ce territoire. Ils en ont cependant été évacués en 2005, sur l'ordre du gouvernement israélien. Depuis lors, les habitants de Gaza vivent sous un blocus* - terrestre, maritime et aérien - très sévère exercé par l'armée israélienne avec le soutien du gouvernement égyptien. Ce blocus rend les conditions de vie à Gaza extrêmement dures : malnutrition, pollution de l'eau (manque d'eau potable), sous-alimentation en électricité et en carburant, système de santé très déficient.

Depuis la prise du pouvoir sur ce territoire par le parti islamiste Hamas* en 2007, la bande de Gaza est régulièrement victime de ce qu'Israël nomme « attaques ciblées », visant officiellement des dirigeants du Hamas ou du Jihad islamique* ainsi que des sites supposés de lancement de roquettes* vers le territoire israélien, mais faisant à chaque fois de nombreuses autres victimes. Des attaques plus massives ont régulièrement lieu (officiellement en réaction à des tirs de roquettes visant le territoire israélien) occasionnant de nombreuses victimes parmi la population civile. et en 2014, Ces attaques ont été accompagnées d'incursions militaires terrestres qui ont fait plus de 1.400 morts en 2008-2009 et plus de 2.100 en 2014.



Ibrahim et son père Bilal qui a perdu son œil durant la première intifada *

* INITIFADA, «soulèvement» en arabe: nom donné aux deux principaux mouvements de révolte des Palestiniens des territoires occupés par Israël depuis 1967. Le premier eut lieu de 1987 à 1989, le second fut intense de septembre 2000 à la fin de l'année 2003 mais se poursuivit de manière sporadique jusqu'en 2005.



BATTIR AVANT 1995

Avant 1948, Battir dépendait culturellement et économiquement de Jérusalem. Ses cultures en terrasses irriguées par un système de canaux datant de l'époque romaine ont joué un rôle économique déterminant pour ses habitants et leur mobilité. Des chemins ont pu ainsi y être développés pour assurer une liaison quotidienne avec les localités de Bethléem et Jérusalem. Sous le contrôle des Turcs, ces chemins furent connectés entre eux dans un grand nombre de vallées jusqu'à ce qu'en 1890, une voie ferrée entre Jaffa et Jérusalem soit construite par l'administration turque.

L'arrivée du train dynamisa brusquement la région, attirant à Battir des fermiers venant des alentours de Bethléem et Jérusalem. Plus important encore, il favorisa de nouvelles expériences pour les Battiris comme la possibilité de poursuivre des études et le commerce avec les localités voisines.



Pendant la guerre de 1948-1949, Hassan Mustafa alors maire de Battir, devint une figure emblématique de la résistance : l'armée israélienne avait pour consigne de n'occuper les villages que si tous leurs habitants avaient fui. Jouant sur cette restriction, Hassan Mustafa organisa des roulements de volontaires prêts à entretenir la nuit des foyers dans les maisons vides et à accrocher du linge aux balcons. La ruse fonctionna jusqu'à la signature d'un accord d'armistice* entre Israël et la Transjordanie en avril 1949 dans lequel, grâce à un ami parmi les négociateurs, il réussit à imposer un article à propos de Battir. Cela fit de Battir un village-frontière jouissant d'un statut unique, permettant à ses habitants de cultiver leurs terres situées au-delà de la « Ligne Verte » matérialisée par la voie ferrée. La gare de Battir fut malgré tout fermée, empêchant ainsi les Battiris d'utiliser le train. Une nouvelle route fut construite pour faciliter le transport jusqu'à Bethléem.

Après la guerre de 1967, l'occupation de la Cisjordanie par l'armée israélienne et le développement des colonies bouleversèrent totalement la géographie palestinienne et firent de Battir une enclave palestinienne en territoire israélien.

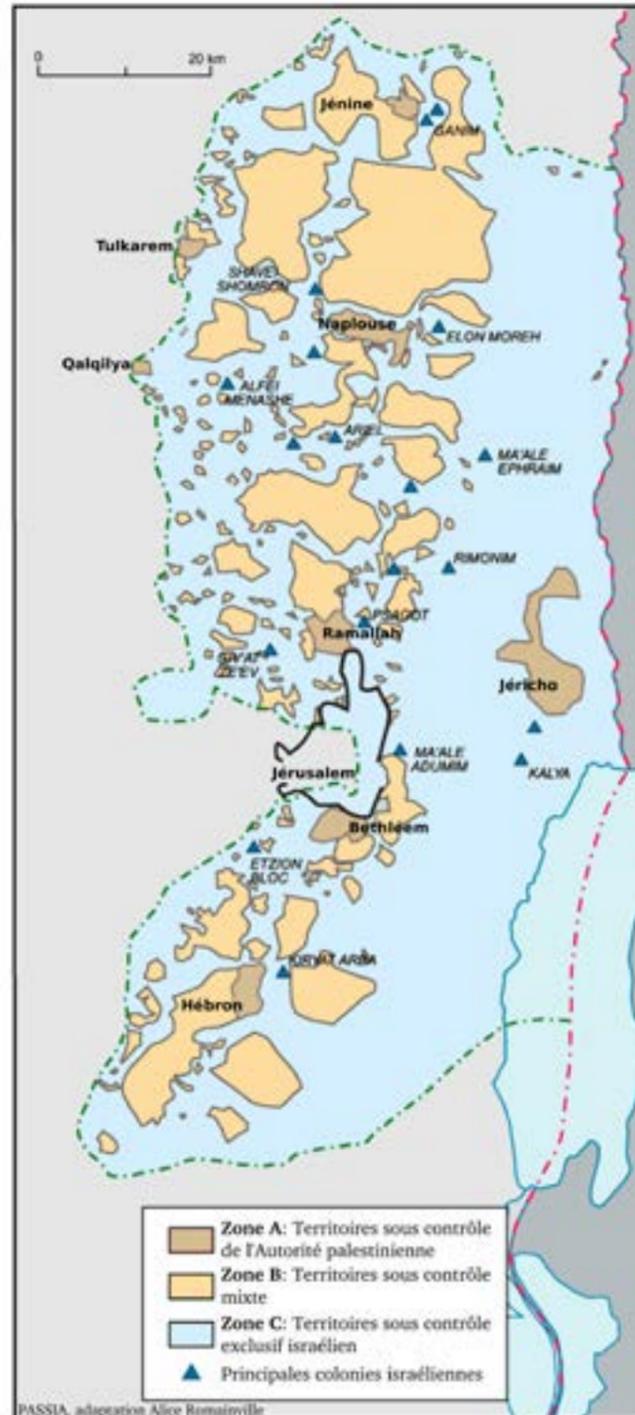
LES CONSÉQUENCES POUR BATTIR DE L'« ACCORD DE TABA »

En septembre 1995 est signé, entre dirigeants palestiniens et israéliens, l'« Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza » (dit aussi « Accord de Taba » ou « Oslo II »). Cet accord divisait la Cisjordanie (sans Jérusalem-est) en trois types de zones (voir carte 3) :

- les zones « A » (3 % de la Cisjordanie passant à 18 % en 1999), sous contrôle civil et sécuritaire palestinien ;
- les zones « B » (24 % de la Cisjordanie passant à 21 % en 1999), sous contrôle civil palestinien mais sous contrôle sécuritaire théoriquement conjoint israélo-palestinien ;
- les zones « C » (73 % de la Cisjordanie, passant à 61 % en 1999), sous contrôle israélien exclusif.

Près de 90% du territoire de Battir fut déclaré en « Zone C », par conséquent sous contrôle militaire israélien total. Un système de routes réservées aux seuls Israéliens a été constamment implémenté, enserrant les Palestiniens dans un système de tunnels et de routes séparées.

CARTE 3
Cisjordanie, zones A, B et C en 1995



Le conflit politique et militaire eut inévitablement des effets secondaires sur l'héritage historique et environnemental de Battir, sa biodiversité, la stabilité de ses sols, ses ressources naturelles et, plus important, sa capacité à évoluer et à se régénérer. En outre, il en a progressivement entamé le paysage social en bouleversant les flux migratoires, la cohésion des habitants avec la perte des traditions, des savoir-faire et finalement, la relation entre les hommes et leurs terres. Les personnages du film en ont subi ou en subissent personnellement les conséquences puisque leur vie est désormais partagée entre Battir et l'étranger. Les uns y étudient, d'autres y vivent totalement ou à temps partiel. N'y a-t-il pas là à terme le risque d'une perte des repères et de ce qui a façonné l'identité unique des Battiris ?

Puis Battir dut faire face à un nouveau processus d'isolement de la Cisjordanie et le projet de construire un mur le long de la voie ferrée eut l'effet d'une bombe. En 2008, aidés par des géologues, des cartographes et des anthropologues, des Battiris eurent l'idée d'y opposer un projet politico-écologique avec un Eco Musée, l'idée étant de reconnecter les fragments de leur territoire au moyen des sentiers historiques de la région. Il fallut donc retrouver ses lieux-clefs, les organiser selon leur influence sur les alentours puis choisir de les connecter entre eux, physiquement et conceptuellement, dans le but d'attirer l'attention des visiteurs sur leur cohérence.

Désormais, ces parcours permettent de se promener et de flâner tout en offrant une lecture critique de l'Histoire aussi puissante qu'originale. En effet, traverser une terre à pied et constater physiquement le changement progressif d'environnement géographique et social permet d'avoir une interprétation critique de l'espace et une prise de conscience de l'impact du conflit sur l'intégrité du territoire. C'est un des actes de la « résistance verte » dont Battir est le meilleur exemple en Palestine.

Les succès se sont alors enchaînés :

- En 2010, l'Eco Musée remporte le prix « Melina Mercouri » qui récompense une initiative qui lie culture et environnement.
- En 2011, la Palestine devient membre de l'UNESCO et à ce titre, le 15 juin 2014, Battir est récompensé par le titre de « World Heritage Site ».
- En 2015, la Haute Cour de Justice de Jérusalem met un coup d'arrêt à la menace de voir la « barrière de séparation » défigurer Battir.

Mais à Battir, la vigilance ne connaît pas de répit. Aujourd'hui un projet de Parc Naturel autour du « Grand Jérusalem » constitue une nouvelle menace pour le village qui tente d'y répondre en misant sur son potentiel touristique.

COLONISATION ET CONFISCATION DES TERRES

5 000 personnes peuplent aujourd'hui Battir. Etant en zone C, elles dépendent totalement de l'administration militaire israélienne .

Comme beaucoup d'autres villages de Cisjordanie, son territoire est directement voisin de plusieurs colonies. Au nord et au nord-est de Battir ce sont respectivement les colonies de Betar Illit et de Har Gilo de laquelle il est d'ailleurs question dans le film.

Depuis la création de l'État d'Israël, ses dirigeants ont utilisé diverses méthodes afin de se saisir de terres palestiniennes privées pour les colonies juives. Ainsi, dès 1950, a été promulguée la loi israélienne sur les « propriétés des absents », qui donne au gouvernement israélien le « droit » de saisir, d'administrer et de contrôler les terres appartenant à des personnes absentes.

Dans les années 1980, Israël a commencé à mettre en œuvre un droit ottoman de 1850, qui stipule que toute propriété agricole qui n'a pas été cultivée depuis trois ans, ou qui a moins de la moitié de sa zone cultivée, devient propriété de l'État. Bien que cette loi ait été initialement promulguée pour encourager les agriculteurs à utiliser leurs terres, elle a été manipulée par les autorités israéliennes pour faciliter la saisie des terres.



En conséquence, les terres palestiniennes sont constamment menacées de confiscation et afin de faciliter l'expropriation des terres occupées, des milliers d'hectares de terres agricoles palestiniennes ont été confisqués et déracinés par les autorités israéliennes.

Cela a ouvert la voie à l'expansion des colonies, à la construction de routes destinées uniquement aux colons et à l'extension de la « barrière de séparation ». Sa construction, qui a commencé en 2002, a entraîné le déracinement de dizaines de milliers d'arbres. Des centaines de familles ont été déplacées et des voies de transport vitales ont été coupées.

Les terrasses cultivées et le réseau d'irrigation sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2014 ce qui a relativement protégé Battir jusqu'ici mais pas de manière pérenne. Dans *Loin du Divan* un des intervenants (Hassan, assistant sur le film et force vive de Battir) explique qu'une partie du territoire battiri a fait l'objet de plusieurs tentatives de colonisation sauvage durant l'hiver 2020. Les colons de Har Gilo, colonie située entre Jérusalem et Battir, étaient venus de nuit avec des armes et des machines pour construire une route. Mais les Battiris se sont mobilisés pour empêcher la poursuite du projet et ont organisé des « gardes de nuit ». L'administration civile a ordonné le départ des colons en mars 2022 mais Hassan sait parfaitement que cela ne constitue pas une victoire définitive.

Blocus : Ensemble d'actions d'une force armée visant à isoler du monde extérieur un territoire et ses habitants. Il consiste concrètement à couper le ravitaillement (nourriture, carburants, machines, véhicules, matières premières, fournitures médicales, armes...) ou les communications d'une zone (ville, région, pays).

Conseil de sécurité de l'ONU* : organe exécutif de l'ONU. Il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale et dispose pour cela du pouvoir de décider de sanctions internationales et de mobiliser des forces armées. Il est composé de représentants de quinze États. Cinq en sont membres permanents (États-Unis d'Amérique, Chine, Russie, France et Royaume-Uni) et sont les seuls à disposer du droit de veto* ; dix sont élus pour une durée de deux ans et sont renouvelés par moitié tous les ans.

Droit de veto : droit réservé aux seuls cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU*, de s'opposer chacun, même seul, à toute prise d'une décision par ce Conseil.

Génocide : crime consistant en l'élimination intentionnelle, totale ou partielle, d'un groupe national, ethnique ou religieux, ce qui implique que des membres du groupe sont tués, brisés mentalement et physiquement, ou rendus incapables de procréer, en vue de rendre difficile ou impossible la vie du groupe ainsi réduit. Le génocide peut être perpétré par divers moyens, le plus répandu étant le meurtre collectif.

Hamas : acronyme arabe de « Mouvement de résistance islamique » (« hamas » signifie « ferveur »). Parti politique islamiste, fondé en 1987. Il dispose d'une branche militaire, les brigades Izz Al-Din al-Qassam. Son objectif à long terme est d'établir, sur tout le territoire de la Palestine mandataire*, un État islamique, en lieu et place de l'État d'Israël. Mais, depuis le début des années 2000, les dirigeants de ce parti se disent prêts à accepter une trêve de longue durée si Israël se retire des territoires occupés en 1967.

Jihad islamique : organisation politique et militaire palestinienne créée à la fin des années 1970. Elle se définit comme une organisation nationaliste islamique (d'obédience sunnite) et un mouvement de libération. Les « brigades Al-Qods » constituent sa branche armée. Plus petite que le Hamas*, elle ne dispose pas comme celui-ci d'une large implantation sociale. Elle est présente dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et mène parfois des attaques dans des pays voisins. Elle est considérée comme une organisation terroriste par les États-Unis, le Canada, l'Union européenne, l'Australie, le Royaume-Uni, le Japon et Israël.

Mandat (de la Société des Nations) : statut légal attribué pour certains territoires, établi par l'article 22 du pacte de la Société des Nations (SdN)*. Il concerna les territoires qui étaient avant la Première Guerre mondiale des colonies allemandes ou des possessions de l'Empire ottoman et dont les habitants étaient considérés comme « non encore capables de se diriger eux-mêmes ». Ils furent confiés à des puissances coloniales victorieuses lors de la Première Guerre mondiale. C'est ainsi qu'en 1922, le Royaume-Uni se vit confier par la SdN le Mandat sur la Palestine*, mandat que les puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale lui avait déjà attribué en 1920 lors de la Conférence de San Remo, alors qu'il contrôlait de fait ce territoire depuis 1917.

Organisation des Nations Unies (ONU) : Organisation internationale regroupant (en 2023) 193 États membres. Elle a été instituée en 1945 par les représentants de 51 États. Elle remplace alors la Société des Nations*. Comme pour cette dernière, les objectifs principaux de cette organisation sont le maintien de la paix et la sécurité internationale.

Elle dispose de pouvoirs que la SdN ne possédait pas : le droit de décider de sanctions internationales et d'organiser des interventions militaires.

Roquette : projectile guidé ou non-guidé propulsé par un moteur. Une roquette se distingue principalement d'un missile par sa trajectoire : là où un missile est propulsé sur toute sa course, une roquette, plus rudimentaire, est initialement propulsée, puis termine son vol à la manière d'un obus. Des roquettes artisanales sont régulièrement lancées depuis la bande de Gaza vers Israël, le plus souvent suite à des actions meurtrières menées par l'armée israélienne visant la bande de Gaza ou d'autres territoires occupés par Israël.

Société des Nations (SdN) : Organisation internationale qui exista de 1919 à 1946 avec pour mission de préserver la paix dans le monde par la résolution des conflits entre États par la négociation. Contrairement à l'ONU qui lui a succédé, elle n'avait pas la possibilité de mobiliser une force armée pour imposer ses décisions. Elle a largement failli à sa mission.

Transjordanie : territoire correspondant à la Jordanie actuelle. De 1921 à 1946, c'est un protectorat britannique (un émirat), créé à la suite d'accords passés pendant la Première Guerre mondiale avec des princes arabes de la dynastie hachémite en échange de leur alliance contre les Ottomans. Elle deviendra un royaume indépendant en 1946. En 1949, ayant annexé la Cisjordanie, cet État change de nom pour s'appeler désormais « Jordanie », nom qui sera conservé malgré la perte de la Cisjordanie en juin 1967 et même après la renonciation officielle de la Jordanie à ce territoire, en 1988.



La Cisjordanie (sans Jérusalem) compte plus de deux millions et demi d'habitants palestiniens dont près de 600 000 jeunes entre 15 et 25 ans. Face à eux, les plus de 500.000 colons israéliens constituent souvent leur seul débouché économique (via la construction principalement). Alors, lorsqu'on est un jeune Palestinien, dans ce moment particulier de l'adolescence où l'on choisit sa vie sans vraiment savoir à quoi s'attendre, les défis semblent insurmontables et l'avenir complètement bouché. La jeunesse battue est en effet confrontée à de nombreuses difficultés, dont le chômage qui peut atteindre 70%. Beaucoup de jeunes diplômés ne trouvent pas d'emploi à la hauteur de leurs compétences et acceptent des emplois sous-qualifiés et précaires. S'ajoutent à cela les déplacements limités, les vexations de l'occupant, le grignotage des terres et de l'eau par les colonies voisines, le découragement, l'absence de perspectives et la radicalisation religieuse avec l'apparition du Jihad islamique. Bien que minoritaire, ce mouvement islamiste trouve un écho dans la jeunesse, surtout la plus désespérée.

La psychologue Sylvie Mansour¹, dans un article intitulé *Grandir en Palestine*, explique la situation: « Une phrase revient sans arrêt, dans la bouche des jeunes comme dans celle des adultes : « Heck heck nehna maytîn » (« De toute façon, nous sommes déjà morts »). Pères au chômage, anciens « héros » de l'Intifada vaincus, idéal d'un État palestinien indépendant qui s'éloigne de plus en plus, difficultés d'accès aux universités, que reste-t-il aux jeunes ? Comment pourraient-ils encore avoir confiance dans le droit et la justice après avoir été tant de fois les témoins de violations de leurs droits et de ceux de leurs familles ? Quelle idée se feront-ils de la démocratie ? De quelle société rêveront-ils pour l'avenir de leur pays ? Quelle perception auront-ils des pays occidentaux ? Mais d'abord, leur donnera-t-on la chance de rêver de cet avenir ? »

1. Mansour Sylvie, « Grandir en Palestine », Grands dossier Sciences Humaines, Septembre 2007.

Malgré ses idées radicales, la jeunesse reprend en général le discours pacifique traditionnellement adopté dans le village malgré des exigences fortes concernant les conditions d'un règlement du conflit. Dans le film, Ala' et Ibrahim expriment ouvertement qu'il faut obtenir la restitution des terres confisquées et le départ des Israéliens par la négociation.

La drogue apparaît désormais comme un nouveau fléau, d'autant qu'elle est pratiquement gratuite. Elle se révèle être une arme redoutable dans le conflit israélo-palestinien et un outil particulièrement efficace contre la résistance puisqu'en s'en prenant à la jeunesse, elle s'attaque à sa partie la plus combative. Elle ne touche pour l'instant que les plus marginaux mais le Conseil du Village a commencé à s'en préoccuper, sans toutefois mettre en place une action visible. Le mot d'ordre est d'intervenir d'abord au niveau familial avant d'exposer le problème sur la place publique.

C'est le nœud du film: d'un côté, une jeunesse qui ne voit d'autre alternative que celle de partir ou de chômer et s'évader par la drogue et de l'autre, un village qui se bat pour offrir à sa jeunesse des emplois sur place car elle représente non seulement son avenir mais aussi celui de la résistance.

Alors, comment défendre sa terre quand on n'est plus sur place ? Avoir goûté à la liberté change-t-il quelque chose au niveau de l'engagement ? Et quand on est resté sur place, comment continuer à la défendre pacifiquement ?

Outre cette obligation d'une réussite brillante, il y a en filigrane l'idée que seule l'éducation rend libre. Libre de vivre et travailler à l'étranger pour mieux soutenir sa communauté (d'abord financièrement), libre d'aller et venir comme un notable qui a les « bons papiers » pour cela. Mais à quel prix ? Est-ce vraiment ça la liberté ? Ceux qui restent pensent-ils aussi que l'éducation est leur seule porte de sortie ? Quelles en sont les conséquences sur l'identité du village et donc sur sa survie ? La liberté, c'est le droit de se projeter dans l'avenir. Revenir en Palestine après ses études est donc d'autant plus un acte de bravoure et d'engagement très fort que l'on sait à quoi on renonce.

En Palestine, le droit de circuler librement n'existe pas. Comment partir quand on sait qu'on ne retrouvera peut-être plus sa maison à son retour ? A Battir, même si la vie est moins dure qu'en ville, les libertés fondamentales n'en sont pas moins réduites. Construire sa maison, aller à l'université de son choix, se déplacer librement, jouir de l'eau et de l'électricité toute la journée sont autant de droits bafoués et « prendre l'ascenseur social » pour un avenir meilleur ne va pas de soi.

Il est intéressant d'observer comment se comportent Ala' et Ibrahim à leur retour de l'étranger pour les vacances. Comment ils interagissent avec ceux qui sont restés. Ils savent qu'ils devront travailler pour aider leurs parents. En général, les seuls emplois temporaires qui leur sont proposés sont des emplois dans la construction. Même s'ils ne sont pas encore diplômés, ils rentreront alors dans la réalité de cette Palestine qu'ils veulent fuir, celle de ces ingénieurs qui se retrouvent sur des chantiers non pas en tant que tels mais comme terrassiers ou maçons.



Le contraste sera marqué avec les autres restés sur place, notamment avec **Bara'a** qui, elle, pense que la terre se défend sur place en la cultivant, en fondant un foyer et en étudiant et en travaillant en Palestine (son master en Allemagne ne l'empêchera pas de revenir). Son pari à elle est de mener tout cela de front, avec la lutte pour la terre et la réussite d'un master réalisé à l'étranger.



6. QUELQUES PISTES DE DEBATS

Page 29

Eux vus d'ici - un projet de 2019 dirigé par François Ducat autour de la Palestine vu par de jeunes bruxellois - se divisait en 4 épisodes.

Dans l'épisode 4, les jeunes ayant participé au projet s'étaient livrés à une JOUTE VERBALE sur le thème « *faut-il agir ICI pour résoudre le conflit israélo-palestinien ?* ».

Il s'agissait alors de parler de manière générale du conflit israélo-palestinien. Dans le cadre de ce dossier pédagogique autour de *Un Divan sur la Colline*, nous vous suggérons lorsque c'est possible, de reprendre ce dispositif - le thème de l'épisode 4 le cas échéant - ou bien de débattre à propos du film des questions suivantes :

Est-il gênant de ne pas entendre le point de vue israélien dans ce film ?

N'aurait-il pas mieux valu que le réalisateur fasse son film dans une langue qu'il maîtrise ?

D'un point de vue plus philosophique, la justice est-elle un préalable à la paix ?

Est-ce qu'être contre le sionisme fait de vous un antisémite ?

¹ *Eux vus d'ici* (2020), film d'atelier produit par Seingalt asbl. Voir le lien page 30.

7. SUGGESTIONS POUR ALLER PLUS LOIN

Page 30

ESSAIS

Michel STASZEWSKI, *Palestiniens et Israéliens. Dire l'Histoire, déconstruire mythes et préjugés. Entrevoir demain*, Éditions du Cerisier, 2023.

> Synthèse historique du conflit israélo-palestinien particulièrement accessible.

Alain GRESH, *De quoi la Palestine est-elle le nom ?*, Les Liens qui Libèrent, 2010.

> Passionnante analyse du conflit israélo-palestinien.

ROMAN

Colum McCANN, *Apeirogon* - Editions BELFOND, 2020 - Editions 10/18, 2021

> Roman quasi documentaire sur deux deuils croisés, celui d'une famille israélienne qui a perdu sa fille dans un attentat et celui d'une famille palestinienne dont la petite fille a été tuée par une balle de l'armée israélienne lors d'une manifestation.

FILMS

PALESTINE, histoire d'une terre, 1880-1950 (1993) - Documentaire de **Simone Bitton** - (www.ina.fr)

L'ATTENTAT (2000) - Documentaire de **Simone Bitton** - (www.ina.fr)

ROUTE 181, fragments d'un voyage en Palestine-Israël (2003) - Documentaire de **Michel Khleifi & Eyal Sivan**

PARADISE NOW (2005) - Fiction de **Hany Abu-Assad**

LE SEL DE LA MER (2005) - Fiction de **Annemarie Jacir**

LIENS DIRECTS

[DOSSIER DE PRESSE du film](#)

[UN DIVAN SUR LA COLLINE - version pédagogique](#) (2023) - 37 minutes
Cette version n'est accessible en ligne qu'avec le mot de passe « battir ».

[LOIN DU DIVAN](#) (2022) - Documentaire/Making of - de **François Ducat**

[EUX VUS D'ICI](#) (2020) - Documentaire collectif (atelier vidéo dirigé par François Ducat)

Ces liens sont tous rassemblés sous l'onglet « Palestine » sur le site www.seingalt.net

Anderlecht 7/10

À l'initiative de Julien Milquet, Échevin des Relations Internationales.
Avec le soutien de Fabrice Cumps, Bourgmestre, et des membres du
Collège Échevinal d'Anderlecht.

Op initiatief van Julien Milquet, schepen van Internationale Betrekkingen.
Met de steun van Fabrice Cumps, burgemeester, en de leden van het
schepencollege van Anderlecht.